



Enfant majeur souhaite pension, accord amiable, JAF?

Par **Nastassia**, le **02/01/2012 à 16:24**

Bonjour,

J'ai 21 ans et je suis actuellement étudiante. Jusqu'à présent, ma mère percevait une pension alimentaire pour subvenir à mes besoin de la part de mon père.

Cepedant, je viens tout juste de déménager et je souhaite percevoir la pension directement. Mes parents sont d'accords.

Pourtant, je ne sais comment officialiser la situation pour que ma mère puisse bénéficier du RSA: est-ce qu'on doit saisir le JAF? Puis-je le faire? Ou est-ce qu'une déclaration sur l'honneur de la part des deux parents et le versement direct sur mon compte suffirait puisque ca se fait "à l'amiable"?

Merci d'avance!

Par **Claralea**, le **02/01/2012 à 16:27**

Il faudrait que votre mère se rapproche de la CAF et les informe que vous n'habitez plus chez elle et qu'elle ne perçoit plus la PA. Vous saisissez également le JAF afin d'entiriner le versement direct de votre père sur votre compte

Un accord amiable sur papier signé est valable en attendant de passer devant le jaf qui ne fera qu'enteriner votre accord